



AOÛT 2019

Zoom sur... La période de réserve électorale

Selon le Code électoral, la collectivité doit respecter la règle de non-utilisation des moyens publics au bénéfice d'un futur candidat, faute de quoi, cela pourrait être considéré comme un financement illégal de la campagne électorale, et puni comme tel.

A compter du 1^{er} septembre 2019, la communication de la collectivité en période pré-électorale :

- doit rester strictement informative,
- ne doit pas mettre en valeur les candidats,
- ne doit pas mettre en valeur leurs réalisations ou leurs projets,
- la forme, la fréquence et les supports doivent être identiques à ceux employés jusqu'alors.

En ce qui concerne les événements, les inaugurations, cérémonies de présentation des vœux à l'occasion de la nouvelle année ou fêtes locales doivent également avoir un contenu neutre et informatif, portant sur des thèmes d'intérêt général, sans qu'il ne soit fait référence à l'élection à venir ou à la présentation des projets qu'il est envisagé de mener après l'élection. Ces dispositions concernent notamment les discours qui pourraient être prononcés à cette occasion, les documents remis aux participants. Par ailleurs, l'événement ne doit pas avoir lieu spécialement à l'approche des élections mais doit être organisé conformément à une périodicité habituelle et dans des conditions identiques à une manifestation équivalente. Il convient ainsi de ne pas anticiper ni retarder l'organisation d'événements à l'approche des élections.

C'est pourquoi, à compter du 1^{er} septembre prochain, par mesure de précaution et afin de respecter les règles édictées par le Code électoral, le « Mot du maire » sera suspendu jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.

Le mot du Maire



Même si la période d'été est traditionnellement plus calme pour la plupart des activités, celles des élus continuent et des décisions sont prises. Certaines sont même importantes. Lors des dernières réunions, les élus ont validé la poursuite des réflexions sur deux projets d'importance :

- 1) La création d'une micro-crèche sur la commune ; cette installation permettra aux familles (notamment à celles qui arrivent sur notre commune) de pouvoir faire garder les enfants en bas âge avant de les inscrire dans nos écoles. Cette structure, qui à priori se révèle nécessaire, apportera un service supplémentaire à nos administrés et à ceux des villages aux alentours
- 2) la réalisation d'un passage au centre du village ; ce projet entre dans le cadre de la réhabilitation et de la création d'un véritable centre-bourg ; il favorisera le lien entre les commerces actuels et les services administratifs.

Il est à noter que pour ces deux dossiers, nous sommes en phase de réflexion et en attente d'informations complémentaires, de chiffrage, de propositions.

Ces dossiers ne font pas oublier que d'autres travaux sont en cours : la poursuite de la mise aux normes handicapés avec la réalisation de la rampe d'accès au salon de coiffure, la réfection de la porte de l'église, la coupe de souches au cimetière. A noter également la création de massifs floraux à différents endroits de la commune et l'aménagement de l'entrée de la salle des fêtes. Ces travaux ont été réalisés en grande partie par les employés communaux qui doivent prendre en compte les conditions météorologiques actuelles pas vraiment favorables !

L'été est donc aussi l'occasion d'effectuer d'autres travaux certes moins importants financièrement mais nécessaires au bon fonctionnement de notre commune, en particulier dans les bâtiments communaux... Bref, même si nous sommes en période estivale, nous continuons à œuvrer pour que notre village reste agréable à vivre !

La fin des vacances sera marquée comme c'est le cas depuis 5 ans par une manifestation organisée par la municipalité, à savoir le festival « Rock'n Saul » le 31 août. Nous espérons vous y voir nombreux afin de faire en sorte que les vacances se terminent de la manière la plus agréable possible !

Bonne lecture !

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle

Réunion du Conseil Municipal du 8 juillet 2019

1) PRESENTATION D'UN PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

En propos liminaire, Gilles GADESKI, 1^{er} adjoint, indique que le projet d'aménagement du centre bourg est inscrit dans les orientations n° 10 et 11 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision générale.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'étude Eco Village Avenir, datant de septembre 2016, les grandes lignes de la réhabilitation du centre bourg ont été définies.

Conformément aux différentes réunions de travail, les élus ont décidé de poursuivre l'avancée des études sur ce projet en retenant le deuxième scénario proposé.

Aujourd'hui, au vu de la présentation vidéo de l'esquisse (plan de masse, images actuelles et futures) de la liaison reliant les équipements, services administratifs et la résidence AgesetVie vers le cœur du village, les membres du conseil municipal se sont prononcés en faveur d'un approfondissement des études afin d'obtenir un chiffrage correspondant à ce projet.

2) PRESENTATION D'UN PROJET D'AMENAGEMENT DES PARCELLES AE 414, 415, 419

Monsieur le Maire invite la société NATILIA, constructeur de maisons individuelles et de bâtiments à ossature bois, fabriqués en France, à présenter un projet de création de micro-crèche.

La construction serait implantée sur les parcelles AE 414, 415, 419 situées devant la maison AgesetVie.

Suite à cette présentation, les élus, qui ont trouvé ce projet intéressant pour la commune, donneront leur avis au plus tôt, et fixeront le prix de vente du terrain afin que le dossier puisse avancer.

3) TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX RUE DU MOULIN

Le 22 octobre 2018, les élus se sont prononcés favorablement pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique, d'éclairage public et d'extensions du réseau électrique rue du Moulin. Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. Un devis estimatif a été transmis avec un montant des travaux s'élevant à 154 466 € TTC, avec une contribution de la commune évaluée à 54 000 €. Le Conseil Municipal décide de la réalisation de ces travaux.

4) TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE

La société Orange a procédé à des travaux d'installation d'une ligne téléphonique au 20 rue du foyer, maison propriété de la commune mise en location. Les travaux ont été facturés directement au locataire ; il convient donc à la commune de lui rembourser ce montant de 69 €.

5) CRÉATION D'EMPLOI

Le Conseil municipal décide la création :

- d'un emploi non permanent d'adjoint technique non titulaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à compter du 1^{er} août 2019 pour une durée de 3 mois, à raison de 35 h hebdomadaires,
- d'un emploi non permanent d'adjoint technique non titulaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 2 septembre 2019, à raison de 27 h 30 mn hebdomadaires.

6) QUESTIONS DIVERSES

Point travaux présenté par Gilles GADESKI

2^{ème} tranche de travaux de la grande rue : Suite à une panne de la centrale produisant les enrobés clairs, les travaux ont pris du retard et n'ont pu se terminer que le 2 juillet 2019. Quelques reprises minimales du désactivé des trottoirs sont prévues.

Salles des fêtes : Le ventilateur et le moteur du frigo bar de la salle des fêtes qui ne fonctionnaient plus ont été changés. Le coût de ce remplacement s'élève à 2 600 €.

Réaménagement de la longère : Suite au permis de construire accordé le 14 juin, le marché de travaux sera déposé sur la plateforme Marchés Sécurisés. La date limite de retour des offres est fixée au vendredi 2 août à 17 h.

Église : Il est prévu que la porte principale de l'église soit repeinte durant l'été. En amont, l'intervention d'une entreprise, qui procédera par aérogommage pour enlever la vieille peinture du côté extérieur, est indispensable. Le côté intérieur de la porte, plutôt en bon état, sera juste lessivé avant peinture. Le bas de la porte coté extérieur étant très endommagé, il faudra prévoir un habillage en zinc pour le protéger.

Point manifestations présenté par Alain BOEUF :

Le plancher et les chapiteaux destinés aux festivités du 13 juillet seront montés samedi matin avec quelques élus et bénévoles de l'association de pêche.

Divers

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'arrêt du PLU a été envoyé aux personnes publiques associées le 20 mai 2019 et qu'elles disposent d'un délai de 3 mois pour donner leur avis.

Monsieur le Maire rappelle que la gestion de la déchetterie est confiée à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges ; dans le cadre de l'incendie et de la date de réouverture, il est préférable de s'adresser à celle-ci, la mairie n'étant pas en possession de tous les éléments permettant une réponse plus précise aux administrés.

En bref...

Les travaux d'enfouissement des réseaux (éclairage public, électricité et téléphone) de la rue du Moulin sont programmés pour commencer le 19 août. Ils ont été anticipés (puisque prévus à l'origine fin septembre, début octobre), afin d'être effectués dans des conditions plus favorables, notamment en terme de circulation. La durée prévisionnelle des travaux devrait être de 6 semaines.

Les poteaux béton et bois seront supprimés et remplacés par des candélabres identiques à ceux de la Grande rue. Dans un souci d'uniformité les anciens candélabres déjà en place, une partie côté église, une partie côté silos, seront eux aussi remplacés.

Le stockage du matériel et des engins se fera sur le parking devant la passerelle d'accès au plan d'eau, en laissant le passage pour l'accès à la zone de loisirs.

A SAVOIR : La rue ne sera jamais coupée, mais sous régime de circulation alternée aux endroits des travaux.

Les Sapeurs Pompiers de Saulon la Chapelle recrutent ! Tu as entre 16 ans et 50 ans. Si toi aussi tu es intéressé(e) pour devenir Sapeur Pompier volontaire, n'hésite pas à contacter le chef de centre Christophe Pédron au 0622455308.

La mise au norme de l'accessibilité des personnes handicapées continue ! Le salon de coiffure est un nouvel exemple, avec sa rampe flambant neuve qui facilitera l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Une nouvelle activité à Saulon ! Avec la création d'un club de pétanque « La Boule Saulonnaise ». Démarrage dès septembre, sur la zone de loisirs. Tous les renseignements auprès du président Fabrice Desvignes, au 0623037153.

Une jeune Saulonnaise sélectionnée pour l'élection de Miss Bourgogne 2019 !



Nous avons l'habitude, dans ces colonnes, de mettre en avant les Saulonnaises et Saulonnais qui se distinguent dans divers domaines, professionnels, artistiques, sportifs... Aujourd'hui, c'est au tour de Laura. Elle est la fille de Pascal Bortot, maire de la commune, mais elle est avant tout une jeune Saulonnaise, pleine de charme et guidée par une tête bien faite ! Par défi, mais aussi par jeu, elle a décidé de se présenter au concours de Miss Bourgogne 2019 ! Après avoir franchi avec succès l'épreuve Côte d'Or du concours, c'est le 22 septembre à Autun qu'elle se présentera devant le jury pour l'élection de Miss Bourgogne 2019. Cette manifestation, très populaire, est ouverte au public et il est possible de réserver ses places à l'avance. Le soutien du public sera très important lors de cette élection, alors...à vous de jouer !

Salle l'Eduen à AUTUN, dimanche 22 septembre à 15 h. Toutes les infos sur www.saulon.fr.

Réservations : weezevent.com/election-miss-bourgogne-2019

AGENDA

- 17/08 : Concours de pétanque – Zone de loisirs
- 26/08 : Conseil municipal – 19 h - Mairie
- 31/08 : Festival Rock'n Saul – Dès 19 h – Zone de loisirs
- 02/09 : Rentrée scolaire - 8 h 30
- 14/09 : Permanence élus et avocat - 10 h à 12 h - Mairie
- 14/09 : Loto des pompiers - 18 h - Salle des fêtes
- 28/09 : BMX - Trophée d'automne – Zone de loisirs

Mesures de restriction de l'usage de l'eau.

La préfecture de Côte-d'Or a annoncé vendredi 2 août le **renforcement des mesures de restriction d'eau** dans le département à compter de lundi, pour faire « face à un épisode de sécheresse très marquée ». **Notre bassin versant a atteint le seuil de crise** (le plus élevé des 3 niveaux d'alerte). Les restrictions d'eau « pour les activités agricoles, industrielles ou les golfs sont donc mises en place et renforcées dans les bassins en alerte renforcée et en crise », a précisé la préfecture de Côte-d'Or. Les mesures générales sont encore en vigueur.

Sécheresse
Mesures de restrictions générales à respecter dans le département de la Côte-d'Or
Usages domestiques

Interdiction de laver les véhicules à domicile

Interdiction d'arroser les pelouses

Interdiction d'arroser les potagers, les plantations de commerces de végétaux et les massifs fleuris de 10h00 à 19h00

Interdiction de remplir les piscines privées
sauf 1^{ère} mise en eau sous réserve de l'accord du maire en liaison avec le gestionnaire du réseau d'alimentation en eau potable

Interdiction d'arroser les toitures, façades et abords d'habitations ou immeubles
sous réserve des strictes nécessités d'hygiène publique

Interdiction totale pour les massifs fleuris dès l'alerte renforcée

Adoptons les gestes éco-citoyens

Les collectivités, les agriculteurs, les industriels, les golfs et les propriétaires d'étangs sont également concernés par des restrictions d'usage de l'eau via des dispositions spécifiques.

SAULON-LA-CHAPELLE

Plan d'eau Jean Cêtre

31.08.19
20H



ROCK FESTIVAL

5^{ème} ROCK'N'SAUL FESTIVAL

Concert en plein air / ENTREE GRATUITE

Ouverture à 19H

Buvette + Restauration

SERAPHIN SEVEN # LES BALUCHARDS

ILLIMITÉ Tribute Téléphone



INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin

et de Nuits-saint-Georges

3 rue Jean Moulin- BP 40029
21701 Nuits st Georges

Tél : 03 80 27 04 70 - Fax : 03 80 23 69 06

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1^{er} novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

du 1^{er} avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h